

au peuple canadien à juger quelle est la meilleure ligne de conduite à suivre pour le bien du pays: entamer de longues discussions sur le passé ou bien se mettre immédiatement à l'œuvre pour assurer l'avenir du Canada.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, je me permets de saisir cette première occasion qui m'est donnée de vous féliciter de votre élévation à la haute position que vous occupez. C'est le poste le plus important dont la Chambre des communes puisse disposer et je compte bien—j'en suis même sûr—que vous vous acquitterez dignement de vos nombreux devoirs. Je vous souhaite tout le succès possible, monsieur, dans l'accomplissement de vos fonctions à la présidence.

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour féliciter le premier ministre (M. Bennett) du succès qu'il a remporté aux dernières élections générales. C'est avec sincérité que je le fais, car je crois que le premier ministre, en dépit de bien des choses qui ont pu se dire dans la chaleur de la lutte, est sincère dans les efforts qu'il veut faire pour résoudre un grand nombre des graves problèmes qui se posent aujourd'hui dans notre pays. J'espère que ses efforts seront couronnés de succès. S'il réussit à résoudre ces problèmes, il aura accompli ce qu'aucun autre premier ministre du Canada n'a jamais fait avant lui. Je lui souhaite donc tout le succès possible.

Je désire aussi féliciter le proposeur de l'adresse (M. Turnbull) et l'honorable député (M. Gagnon) qui l'a appuyée. Ceux d'entre nous qui ont déjà siégé ici savent quelle tâche ardue c'était pour ces deux honorables députés que d'être appelés à adresser la parole aussitôt après avoir pris leurs sièges. Je les félicite de leur beau succès.

Le chef de l'opposition a cité cet après-midi des chiffres sur les résultats des dernières élections. Il est malheureux qu'il ait considéré les votes donnés pour tous les candidats n'appartenant pas au parti conservateur comme des votes donnés contre ce parti. Mon très honorable ami me paraît s'être trompé à ce sujet. Pour ce qui regarde le groupe des fermiers-unis de l'Alberta—et c'est surtout en leur nom que je parle en ce moment—je dois dire que nous ne sommes aucunement hostiles à un parti quelconque. Je puis même dire que l'action politique des fermiers-unis de l'Alberta consiste d'abord à combattre toute division de parti. Cependant, une fois

les élections terminées, une fois que les divers partis politiques ont élu leurs députés, nous ne sommes ni pour ni contre un parti politique quelconque. Quant à l'avenir, nous entendons traiter le Gouvernement actuel absolument de la même manière que l'ancien. Si les mesures présentées sont à l'avantage du peuple canadien tout entier, ne conférant aucun privilège à une classe en particulier, le Gouvernement actuel peut compter que nous les appuierons. Mais, d'un autre côté, si le Gouvernement soumet des mesures qui favorisent une classe particulière au détriment des autres, il peut être assuré que nous les combattons. C'est là la politique que nous avons toujours suivie dans le passé; c'est celle que nous suivrons à l'avenir. D'ailleurs, c'est le mandat que nous avons reçu de ceux qui nous ont envoyés ici.

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, au discours du trône. Je n'ai pas l'intention ce soir de revenir sur les nombreuses questions discutées cet après-midi. Je me propose, cependant, de consacrer le reste du temps à étudier d'abord le discours du trône et ce qu'il comporte pour ensuite traiter d'une ou deux questions que je juge importantes. Le discours du trône est très court. On en a déjà donné lecture cet après-midi, mais je désire discuter l'important paragraphe qui expose la raison de cette session spéciale du Parlement. Il se lit comme suit:

La nécessité d'étudier à fond la situation économique exceptionnelle qui a entraîné le chômage m'a engagé à vous convoquer plus tôt qu'à l'ordinaire.

Vous aurez à examiner plusieurs mesures législatives, entre autres certains amendements à la loi des douanes et au tarif douanier. Elles contribueront largement, on l'espère, à remédier aux conditions anormales qui existent aujourd'hui.

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que dans la première partie de ce paragraphe du discours du trône, il est admis que des conditions économiques exceptionnelles existent. C'est bien exact. Mais ces conditions exceptionnelles ont déjà existé. En 1920, 1921, 1922 et 1923 les conditions économiques étaient probablement plus mauvaises qu'elles ne le sont aujourd'hui et cependant aucune session spéciale ne fut alors convoquée pour en faire l'étude. Toutefois, le premier ministre ayant promis cette session spéciale, il est logique qu'il ait convoqué le Parlement pour étudier la situation économique actuelle.

Passant à la dernière partie du paragraphe que je viens de citer, je trouve ce qui suit:

Vous aurez à examiner plusieurs mesures législatives, entre autres certains amendements à la loi des douanes et au tarif douanier. Elles